

WALLONIE

Les étrennes européennes

Les fonds européens Feder et FSE sont connus : la Wallonie et la FWB bénéficieront de plus de 1,2 milliard d'euros entre 2014 et 2020.

La commissaire européenne en charge de la politique régionale Corina Crețu a approuvé le programme opérationnel de la Wallonie pour les investissements FEDER (Fonds européen de développement régional) 2014-2020. L'annonce de ce feu vert à 681 millions d'euros d'investissements européens intervient 4 jours après celui donné au programme opérationnel du Fonds social européen (FSE) pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, portant lui sur 614 millions. Ces programmes étant cofinancés à part égale par l'UE et les entités fédé-

rées, l'enveloppe globale disponible pour les projets atteint plus de 2,5 milliards d'euros.

Les fonds FEDER sont orientés vers le développement économique, la recherche appliquée et ses débouchés, la revitalisation des grands centres urbains ou encore la transition énergétique.

Les fonds FSE visent davantage l'augmentation du taux d'emploi et l'inclusion sociale, mais aussi l'éducation et la formation.

Le ministre-président wallon Paul Magnette, en charge de la coordination des fonds structurels, s'est dit satisfait de cette double décision, fruit d'un an de négociation avec la Commission européenne. « Ces deux programmes s'inscrivent en pleine cohérence avec le Plan Marshall », a-t-il dit.

Le soutien aux entreprises et à l'économie bénéficiera de 575 millions d'euros (+90 millions pour encourager la créativité et accompagner les entrepreneurs), la recherche et l'équipement de 440 millions, la formation et l'ensei-

gnement de 360 millions, les grands centres urbains et la dépollution des cancrs urbains de 560 millions, l'inclusion sociale de 250 millions et l'emploi des jeunes de 105 millions.

L'enveloppe européenne attribuée à la Wallonie pour 2014-2020 connaît une diminution de près de 15 % par rapport à la programmation 2007-2013, mais la Wallonie a pu préserver une part des moyens en obtenant le statut de « régions de transition » pour les provinces de Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg. ■